

Défendre les intérêts, la sécurité et la santé des habitants face aux sites SEVESO



L'association RESPIRE (Rassemblement d'Eco-citoyens pour Sensibiliser Protéger et Inciter-au Respect de leur-Environnement) vous souhaite la bienvenue à La Rochelle pour ce colloque AMARIS, Ville de La Rochelle et Communauté d'agglomération de La Rochelle : Quelle place pour le risque technologique dans la ville du XXIème siècle ?



En avant propos, nous espérons que ce colloque sera fructueux mais que vous prendrez aussi le temps de vous rendre sur le terrain, à l'ouest de la ville, dans les quartiers de Laleu et la Pallice, afin de constater de visu un exemple d'occupation spatiale aberrante du territoire entre tissu industriel à risques et habitat.

SEVESO haut, le site de stockage d'hydrocarbures des sociétés Picoty et SDLP (près d'un demi million de mètres cubes de carburants) est une parfaite illustration de ce qu'il ne fallait pas faire. De ce qu'il faut réparer.

Il va sans dire que la question de « l'acceptabilité des risques technologiques majeurs » y est particulièrement sensible. Il convient ici de parler de situation inacceptable. Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration vise à faire payer le prix fort aux

riverains (expropriation, délaissement et travaux à l'efficacité relative vu la proximité des cuves).

Ces habitants, victimes d'une injustice supplémentaire, expriment une légitime colère. Ils étaient là avant les cuves. Ces énormes citernes se sont rapprochées des habitations jusqu'à les tutoyer, à moins de 30 mètres ! Les entêtantes émanations d'hydrocarbures ne sont que la part « visible » des risques encourus (explosion, incendie, pollution), risques aussi encourus par les travailleurs du site SEVESO, salariés que nous intégrons dans notre champ d'intervention.

Vous l'avez compris, la situation a été tendue avec l'Etat, la Ville et les pétroliers mais notre action stimule la réflexion des pouvoirs publics, garants de l'intérêt général et de la sécurité des populations. Nous n'entrerons donc pas, ici, dans une polémique stérile, préférant œuvrer au règlement d'une situation injuste en mettant en avant la défense de l'intérêt général : la défense de la sécurité et de la santé des habitants, citoyens fragilisés dans la relation ou le rapport de force engagé avec les industriels.

Ce combat, à La Rochelle a fait l'objet d'une large médiatisation et du soutien de France Nature Environnement et de plusieurs spécialistes du risque industriels, dont Simon Charbonneau. C'est une bonne chose. Elle compense le manque souvent criant de concertation et de démocratie dès lors qu'il s'agit de sites SEVESO et d'élaboration des PPRT qui y sont liés.

Mais là encore, les « choses » peuvent s'améliorer. RESPIRE considère que si la mobilisation locale est très importante, la dimension nationale de ce dossier est essentielle.

Ainsi, notre association a participé à la création de la **coordination nationale des associations riveraines des sites SEVESO**, coordination qui a été, à juste titre, saluée par AMARIS.



Nous appréhendons donc ce colloque (nous y participons) comme un espace qui vise à faire avancer la réflexion mais aussi, surtout, la prise en compte des habitants. Notre action est responsable et déterminée et si les industriels ne souhaitent pas être stigmatisés à eux de faire preuve de bon sens et de raison pour contribuer à mettre fin à des situations injustes et potentiellement extrêmement dangereuses.

En ce début de XXI^e siècle, il est essentiel de tirer les leçons des erreurs du passé. Nier ces erreurs, c'est prendre le risque de les répéter. Ces erreurs, il convient de les réparer et de s'y atteler dès aujourd'hui.

Ainsi, à La Rochelle, nous considérons de façon positive le fait que l'Etat ait repris ce dossier Picoty-SDLP par le bon bout, en commandant, enfin, une étude de réduction du risque à l'Inéris.

Depuis sa création, à l'automne 2009, RESPIRE n'avait de cesse de s'époumoner pour que cette question centrale et cruciale de la réduction du risque à la source soit prise en considération. Sans nul doute notre mobilisation a contribué à la réalisation de cette étude, restituée le 27 juin dernier lors d'une réunion publique. Les préconisations de cette étude, aussi intéressantes qu'elles soient, sont pour l'heure insuffisantes par rapport aux enjeux et à la capacité de nuisance du site. Avec la restitution de l'étude Inéris, une première étape a été franchie. Il faut poursuivre pour que la réduction du risque à la source soit à la hauteur des enjeux.

Notre revendication est claire : il convient de faire reculer les cuves situées trop proches des habitations. Des cuves vieillissantes pour lesquelles il faut anticiper leur fin de vie et mettre en place un plan de retrait⁽¹⁾. Intervenir pour le déplacement de tout ou partie de sites à risques est une possibilité donnée à l'Etat. Cela s'est fait, au début des années 2000, en centre ville de La Rochelle avec les Cognac Godet. Reste que cette action de l'Etat ne doit pas être empêchée ou limitée par les possibles bons rapports

entretenus avec l'industriel, un industriel qui ne demande parfois qu'à s'abriter derrière l'argument « des mesures économiquement acceptable. ».

Quant à la loi Bachelot, consécutive du drame d'AZF Toulouse, elle doit aussi être revue et améliorée au bénéfice des riverains.

(1) Sur ce point, le maire de La Rochelle, également président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, a évolué. Il s'est dit prêt, le 27 juin lors d'une réunion publique, à mettre à disposition des terrains de la CDA afin d'accueillir des cuves d'hydrocarbure trop proches des maisons.

Comment des émanations d'hydrocarbure ont donné naissance à RESPIRE

Respire a été constituée par des habitants, en septembre 2009, à la suite d'une longue période de pollution de l'air par d'intenses odeurs d'hydrocarbure après le dégazage, plus sauvage que contrôlé, d'une cuve de la société SDLP (société filiale de Total). Depuis, l'association veille à l'information, à la concertation et à la défense de la population en prise avec le risque technologique et à la protection des citoyens face aux risques et aux pollutions de l'air de l'eau et des sols. Notre association ne s'oppose pas au développement du Port Atlantique de La Rochelle, elle en dénonce les dérives et dangers et les combat.

www.association-respire-la-rochelle.org
(ou simplement les mots clef RESPIRE et LA ROCHELLE) où vous trouverez plus d'amples informations.

Courriel respire.larochelle3@gmail.com

La Coordination nationale des associations riveraines des sites SEVESO adressent un courrier aux députés

Madame, Monsieur le député(e),

A plusieurs reprises, les représentants de notre association se sont adressés à vous, soit par courrier, soit lors d'entrevues que vous avez voulu nous accorder. Ils vous ont entretenu(e) des inquiétudes et des exigences formulées par les riverains concernées par la mise en place des PPRT.

A l'écoute de leurs propos, vous avez exprimé votre soutien à leur détermination, considérant que le texte de la loi Bachelot, voté en urgence après la catastrophe d'AZF, était inapplicable en l'état et ne prenait pas en compte la situation des riverains.

Vous nous avez affirmé vouloir réexaminer ce dossier au sein de l'Assemblée Nationale à l'issue des élections législatives.

Ce dossier, loin d'être exhaustif, souhaite attirer votre attention sur la situation préoccupante de l'élaboration des Plans de Préventions des Risques Technologiques (PPRT) issus de la loi BACHELOT de juillet 2003 dont les décrets d'applications sont parus en septembre 2005. L'application de cette loi s'avère être quasiment impossible tant par son inadaptation aux situations sur le terrain que par le rejet quasi unanime dont elle est l'objet de la part des riverains mais également d'un grand nombre d'élus locaux.

Ces décrets prévoient l'approbation de l'ensemble des PPRT avant le 31 juillet 2008. Près de 420 PPRT devaient être réalisés avant le 31 juillet 2008. Ils concernaient 670 établissements industriels, 900 communes et impactaient plus de 7 millions de riverains. A ce jour, 378 PPRT ont été prescrits, seuls 108 ont été approuvés.

Début 2012, les associations de riverains des sites soumis à PPRT ont décidé de se regrouper en coordination dans le but d'échanger sur le vécu des riverains de chacun des sites et de trouver des solutions à des situations bien souvent inextricables. Très rapidement un constat partagé est ressorti: la loi, par ses insuffisances est tout à la fois inapplicable et injuste.

En septembre prochain, le tribunal de Toulouse rendra son jugement sur les responsabilités pénales de l'industriel dans le cadre de la catastrophe d'AZF. Le Tribunal Administratif de Bordeaux se prononcera sur les responsabilités de l'Etat, tant sur sa mission de contrôle des installations mises en cause, que de la définition des périmètres de risques. Comme vous, nous serons très attentifs aux décisions qui seront rendues.

Une nouvelle directive européenne vient de paraître, qu'il conviendra de traduire dans le droit français et qui prévoit de durcir les conditions de production et d'utilisation de nouveaux produits dangereux.

C'est la raison pour laquelle, nous sollicitons votre intervention et votre soutien à une révision de la loi Bachelot afin que les demandes des riverains soient entendues.

Vous trouverez ci après(1) des éléments de réflexion, non exhaustifs, fruits des expériences échangées dans le cadre de notre coordination.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le député(e), l'expression de notre considération distinguée.

(1) Cet important argumentaire est accessible sur le site internet de l'association RESPIRE : www.association-respire-la-rochelle.org

AMBES
ARNAGE
BASSENS
BERRE
BEUVRY LA FORET
BOUROGNE
CAEN-MONDEVILLE
CERNY
CESSON SAVIGNY
COURNON D'Auvergne
DELUZ
DONGES
FOS SUR MER
FRONTIGNAN
GAILLON
GONFREVILLE L'ORCHER
HARFLEUR
MONTOR de BRETAGNE
LA MEDE
LANESTER
LA ROCHELLE
LE HAVRE
LORIENT
MARSEILLE-St MÉNET
MARTIGUES
MONTREUIL JUIGNE
NARBONNE
ORLEANS
OUDALLE
PIERRE BÉNITE
PORT St LOUIS du Rhône
QUEVEN
REDON
ROGERVILLE
ROGNAC
SANDOUVILLE
SAVIGNY LE TEMPLE
SISTERON
ST CRESPIN sur MOINE
ST JEAN DE BRAYE
ST PIERRE DES CORPS
St PIERRE la GARENNE
ST VALLIER
TOULOUSE
VERNON
VITROLLES
WARGNIES LE GRAND



La Rochelle Belle et Seveso...

Le recul des cuves de carburants s'impose !



**Les centres de stockage
d'hydrocarbures
se sont trop rapprochés des habitations**

